



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
VIII<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MEXICO, DISTRICT FÉDÉRAL, ET TOLUCA, ÉTAT DE MEXICO, MEXIQUE,  
DU 10 SEPTEMBRE AU 13 SEPTEMBRE 2008**

**Résolution**

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de la COPA est de contribuer au renforcement de la démocratie fondée sur le respect et la défense de la dignité et des droits de la personne, la paix, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes;

**CONSIDÉRANT** que la COPA est une organisation respectueuse des principes d'indépendance, d'autodétermination et de non-intervention dans les affaires internes de ses États membres ainsi que des droits de la personne.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COPA** dénonce tout acte ou agression par une force ou un gouvernement extérieur qui peut menacer un de ses membres à l'égard de son système démocratique et de son gouvernement légitimement élu, cela en flagrante violation des législations nationales et des traités internationaux.

2008-09-12